

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 17 janvier 2022 N° CP-2022-1-4-1 N° applicatif 3018

4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : SOUTIEN A LA MANIFESTATION EUROPENNE DE STRASBOURG

Résumé: La Collectivité européenne d'Alsace, fortement engagée dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), a l'opportunité de contribuer au rayonnement de l'économie sociale alsacienne en participant à la Manifestation européenne de l'ESS qui se tiendra à Strasbourg les 17 et 18 février 2022. Cet évènement codirigé avec la Commission européenne et l'Etat Français permet de positionner l'Alsace au centre de l'économie sociale européenne et de conforter le statut de capitale européenne de Strasbourg.

L'Alsace, forte de ses 5 551 structures de l'ESS et de ses 70 117 salariés (soit 10 % des emplois salariés en Alsace), est un territoire fortement engagé pour l'économie solidaire. La Collectivité européenne d'Alsace entend valoriser et promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire car elle favorise une économie innovante de proximité, elle facilite l'insertion vers l'emploi et s'adresse fortement aux personnes en difficulté, notamment aux jeunes adultes en recherche d'emploi.

Il est proposé d'engager la Collectivité européenne d'Alsace dans l'organisation d'une manifestation européenne de l'ESS les 17 et 18 février 2022, co-organisée par Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat Français, la Commission européenne, le Comité Économique et Social Européen (CESE), l'intergroupe Économie sociale du Parlement européen et le Comité européen des Régions. Cet événement est labellisé par l'État français en tant qu'événement de la « Présidence Française de l'UE ».

Cette initiative fait suite au Sommet européen de Mannheim en mai 2021 pendant lequel la Commission européenne a élaboré son plan d'actions Économie sociale. La Manifestation européenne de Strasbourg permettra de mettre en avant le dynamisme de l'ESS alsacienne, de travailler avec d'autres pays européens à l'application des nouveaux

fonds structurels, mais aussi d'échanger avec d'autres territoires européens de nos pratiques.

Le programme étant en cours d'élaboration, il est proposé à la Commission permanente d'autoriser son Président à octroyer les montants suivants pour la Collectivité européenne d'Alsace, étant précisé que la réalisation concrète des dépenses relèverait des arbitrages finaux du Président en fonction de la programmation finale et de l'espace donné à la Collectivité européenne d'Alsace :

MONTANT MAXIMAL	OBJET
20 000 euros	Subvention pour co-organisation de la manifestation, espace dédié de la Collectivité européenne d'Alsace pour un VILLAGE ALSACIEN DE L'ESS et présence de la Collectivité européenne d'Alsace dans les espaces
	thématiques.

Les crédits seront engagés sur l'opération P2400006, chapitre 65, nature 657348 fonction 020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'engager la Collectivité européenne d'Alsace dans la Manifestation européenne des 17 et 18 février 2022 à Strasbourg,
- d'octroyer un montant maximal de 20 000 euros sous forme de subvention de fonctionnement à la Ville de Strasbourg, capitale européenne de l'Economie Sociale et Solidaire,
- d'affecter les crédits nécessaires à la subvention sur l'opération P2400006, chapitre 65, nature 657348 fonction 020,
- de préciser que la subvention fera l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY